

ou à faible revenu. Le programme des conservateurs consiste plutôt à s'attaquer directement à l'universalité de nos programmes sociaux, et le gouvernement s'en prend effectivement aux personnes âgées et aux familles.

La disposition de récupération n'étant pas pleinement indexée, le Conseil national du bien-être social estime que plus d'un million de familles canadiennes pourraient perdre leurs allocations familiales, en tout ou en partie, dans moins de dix ans. Cette disposition est discriminatoire à l'égard des familles à revenu unique et des personnes âgées. Une famille à revenu unique qui compte deux enfants et dont le revenu est de 58 000 \$ perdra toutes ses allocations familiales, alors qu'une famille à double revenu dont l'un des conjoints gagne 45 000 \$ et l'autre 30 000 \$ échappera à la disposition de récupération, malgré le fait que l'ensemble de leurs revenus s'élève à 75 000 \$. Ce n'est pas, il s'en faut, un exemple de justice.

En outre, la disposition de récupération frappe injustement les personnes âgées qui reçoivent des pensions de vieillesse. Il faut se rappeler que les personnes âgées ont déjà gagné leurs pensions en payant des impôts pendant les années où elles travaillaient. Le gouvernement leur dit maintenant, «n'y comptez pas, nous imposons maintenant vos revenus de pension sans tenir compte des impôts que vous avez payés». Ce genre de mesure de la part du gouvernement actuel a quelque chose d'incroyablement mauvais. Nos aînés, peu importe leur revenu d'aujourd'hui ou de plus tard, méritent leurs prestations de pension de vieillesse. Aucun d'entre eux ne devrait avoir à perdre toute une vie de travail, d'économies et d'impôts par une seule mesure législative du gouvernement actuel. Ils méritent un meilleur traitement, un bien meilleur traitement.

• (1600)

L'idée qu'exprime le gouvernement en proposant le projet de loi C-28 est très claire. La disposition de récupération signifie que les personnes âgées et les familles ne comptent plus au Canada. Le gouvernement soutiendra bien sûr qu'il est prêt à venir en aide à ceux qui bénéficient de ces deux programmes en ajustant plus tard le seuil à partir duquel cette disposition commence à s'appliquer, qu'il veillera à ce qu'elle comporte un certain élément d'équité pour protéger de cette récupération la majorité des bénéficiaires.

### *Initiatives ministérielles*

On ne peut que se demander quand le gouvernement jugera bon de tenir cette promesse. À quel point faudra-t-il que diminue la valeur réelle du seuil de 50 000\$ avant que le gouvernement ne le rehausse? Combien de bénéficiaires seront-ils touchés par cette récupération avant que le gouvernement n'annonce un rajustement?

Je ne trouve certes aucun réconfort dans cette promesse vide. On n'a qu'à se rappeler les paroles mêmes du premier ministre qui disait voir un «dépôt sacré» dans ces programmes sociaux. Le projet de loi C-28 nous montre à quel point le gouvernement actuel respecte ce dépôt sacré.

Le gouvernement conservateur voit dans la récupération des prestations de pension de vieillesse et des allocations familiales un moyen de remédier au déficit fédéral. Étant donné qu'il a beaucoup contribué à faire augmenter le déficit depuis qu'il a été porté au pouvoir en 1984, je suppose qu'il ferait à peu près n'importe quoi pour le réduire. Il y a cependant une très grande faille dans la logique qui oblige les personnes âgées et les familles à lutter contre le déficit en contribuant à leurs prestations sociales. Nous savons tous que la réduction du déficit importe à tous les Canadiens, mais est-il juste ou prudent du point de vue financier de combattre le déficit aux dépens de nos programmes sociaux? Un groupe, le Canadian Seniors Network, disait, et je cite:

Pourquoi une famille devrait-elle contribuer davantage à la réduction du déficit qu'un couple sans enfant, et pourquoi un pensionné devrait-il payer davantage qu'un travailleur ayant le même revenu?

Ce groupe juge incongru que le gouvernement propose une disposition de récupération qui, à son avis, ne rapportera qu'une somme ridicule en comparaison de l'ampleur de la dette publique. Selon l'organisme, le montant que rapportera cette récupération pourrait être produit en relevant d'un seul point de pourcentage le taux d'imposition de la tranche la plus élevée. On imposerait ainsi tous les particuliers ayant de hauts revenus, plutôt que de s'attaquer sélectivement aux pensionnés et aux prestataires d'allocations familiales gagnant 50 000 \$ ou plus. Toutefois, le gouvernement semble convaincu que la récupération, sans indexation complète, est une meilleure solution. De toute évidence, c'est une mesure punitive, injuste et discriminatoire.

Il n'y a, pour le gouvernement, aucune justification morale ou financière à cette attaque flagrante contre des prestataires et notre système de programmes sociaux universels. Alors, pourquoi le gouvernement est-il aussi